

Généralités

La crèche Les Libellules accueille les enfants âgés de trois mois jusqu'à leur entrée à l'école obligatoire.

Les inscriptions se font pour une année scolaire. Celle-ci débute dès le premier jour qui suit la pause estivale de la crèche et se termine le 31 août de l'année suivante.

Les inscriptions en cours d'année scolaire sont possibles en fonction des places disponibles.

Le nombre de demi-jours de présence des enfants est décidé au moment de l'inscription, et s'élève au moins à 2 demi-jours.

L'enfant doit être au bénéfice d'une assurance maladie, accident et responsabilité civile.

L'inscription avec les mêmes jours d'accueil est reconduite tacitement d'année en année, sauf annonce contraire respectant le délai de résiliation.

Inscription

Les parents remettent à la direction de la Crèche le formulaire de pré-inscription. Ce document n'est pas considéré comme une inscription définitive mais permet de vérifier les disponibilités d'accueil à la crèche et de réserver durant un mois une place pour les jours qui y sont mentionnés.

En cas de validation de la pré-inscription par la direction, celle-ci enverra aux parents :

1. ce formulaire validé, que les parents pourront soumettre à leur commune de domicile en vue de l'obtention d'une éventuelle subvention.
2. une proposition de contrat (inscription définitive), à retourner dûment complétée dans un délai d'un mois. Passé ce délai, la place sera libérée.

L'introduction d'une modification des jours d'accueil sur le formulaire validé par la direction de la crèche pourrait entraîner l'annulation de la pré-réservation.

En parallèle au renvoi du contrat, les parents règlent la taxe d'inscription (200 francs par enfant), ce montant n'étant ni remboursable ni déductible des factures à venir.

La direction retourne aux parents le contrat dûment signé à la réception du paiement de la taxe d'inscription.

Adaptation

L'adaptation de l'enfant au sein de la structure d'accueil se fait progressivement, dès son premier jour d'entrée. Elle dure trois jours et peut être étendue à une semaine supplémentaire

si l'équipe éducative en ressent le besoin pour le bien-être de l'enfant. Les jours d'adaptation sont facturés dès la première présence de l'enfant à la crèche.

Si la date d'entrée de l'enfant est retardée à la demande des parents, sa présence est facturée comme figurant à l'inscription définitive.

Dépannage

En fonction des disponibilités de la crèche, un dépannage, à savoir un accueil ponctuel hors des jours de présence de l'enfant, est possible.

Le tarif inhérent sera appliqué.

Tarif

Pour les familles domiciliées dans le canton de Fribourg, la crèche Les Libellules facture par enfant et par journée complète CHF 117.—, repas inclus. Ce montant comprend déjà la subvention cantonale.

Pour les familles domiciliées à l'extérieur du canton, le tarif journalier par enfant s'élève à CHF 140.—.

Il appartient aux parents d'entreprendre les démarches auprès de leur commune de domicile afin de déterminer leur droit aux subventions avant l'inscription définitive de leur enfant à la crèche.

Le prix de pension comprend l'encadrement, les repas, le matériel et les produits de soins de base ainsi que les activités et sorties. Aucune réduction n'est accordée si les parents apportent leur propre matériel (repas et produits de soin).

Facturation

La crèche facture aux parents le tarif journalier mentionnés ci-avant (CHF 117).

Les dépannages et autres frais éventuels (tels par exemple les taxes pour non-respect des horaires) seront ajoutés à la facture mensuelle.

La pension de l'enfant pour le mois suivant doit être payée à l'avance, jusqu'à la fin du mois précédant. La facture est adressée aux parents au plus tard le 20 de chaque mois.

En cas de retard de paiement, la direction se réserve le droit de suspendre l'accueil de l'enfant jusqu'au règlement de l'impayé ou jusqu'à la conclusion d'un arrangement de paiement. La suspension n'entraîne pas la résiliation de l'inscription et le montant de la pension reste dû.

Jours d'absence

Les jours d'absence ne peuvent être ni remboursés ni remplacés. Toutefois, en cas de maladie ou d'accident, la contribution sera réduite de moitié après deux semaines complètes d'absences, sur présentation d'un certificat médical

Vacances de la crèche

La crèche est fermée chaque année trois semaines en été, la semaine entre Noël et Nouvel-An, la semaine du lundi de Pâques ainsi que lors des jours fériés du canton de Fribourg. Elle sera aussi fermée pour une journée pédagogique dédiée à l'équipe éducative (date variant d'une année à l'autre).

Le calendrier détaillé est à la disposition après la pause estivale.

Modification des plages de présence

Une modification de la fréquentation est possible selon les disponibilités d'accueil de la crèche, moyennant un préavis de 30 jours pour la fin d'un mois et après avoir obtenu l'accord écrit de la direction. Cette modification peut être introduite au maximum à deux reprises, à la bonne appréciation de la direction de la crèche.

Exclusion

Un comportement inadéquat du parent/l'enfant perturbant fortement le fonctionnement de la crèche peut entraîner l'exclusion provisoire voire définitive de l'enfant. Le montant de la pension reste dû.

Si l'accueil d'un enfant s'avère trop compliqué à gérer par l'équipe éducative, la direction de la crèche peut décider de l'exclure temporairement, ce qui n'entraîne toutefois pas la résiliation de l'inscription et le montant de la pension reste dû.

Résiliation

La résiliation du contrat d'inscription doit être annoncée par écrit, en respectant un délai de trois mois pour la fin d'un mois.

En cas de non-paiement ou non-respect du règlement du fonctionnement de sa structure, la direction se réserve le droit de résilier ce contrat avec effet immédiat.

Entrée en vigueur

Les présentes conditions générales et financières modifient celles du 22 mars 2023 et entrent immédiatement en vigueur.

COORDONNÉES BANCAIRES

Compte ouvert au nom de : Association de la Crèche Les Libellules

Banque Cantonale de Fribourg - Case postale - 1701 Fribourg

IBAN CH CH02 0076 8300 1677 0720 7

Swift / BIC BEFRCH22

Clearing bancaire : 768

CCP de la banque : CCP 17-49-3